



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/2008

Approbation d'une convention de subvention de fonctionnement d'un montant de 110 000 euros et d'investissement d'un montant de 10 000 euros entre la Ville de Lyon / Auditorium-Orchestre national de Lyon et la Fondation de L'AO sous l'égide de la Fondation Bullukian dans le cadre du financement des projets de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon pour les années 2021 et 2022

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2022

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 23 SEPTEMBRE 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 13 SEPTEMBRE 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 27 SEPTEMBRE 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRES ELUS : M. DEBRAY Tristan et M. HERNANDEZ Ludovic

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. MONOT (pouvoir à Mme DUBOT), M. DUVERNOIS (pouvoir à M. BLACHE), M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. PRIETO (pouvoir à Mme RUNEL), Mme BRUVIER HAMM (pouvoir à M. CHAPUIS), M. BROLIQUIER (pouvoir à M. OLIVER), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FERRARI (pouvoir à M. KIMELFELD)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/2008 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT D'UN MONTANT DE 110 000 EUROS ET D'INVESTISSEMENT D'UN MONTANT DE 10 000 EUROS ENTRE LA VILLE DE LYON / AUDITORIUM-ORCHESTRE NATIONAL DE LYON ET LA FONDATION DE L'AO SOUS L'EGIDE DE LA FONDATION BULLUKIAN DANS LE CADRE DU FINANCEMENT DES PROJETS DE L'AUDITORIUM-ORCHESTRE NATIONAL DE LYON POUR LES ANNEES 2021 ET 2022 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 septembre 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Héritier de la Société des grands concerts de Lyon fondée en 1905, l'Orchestre national de Lyon est devenu un orchestre permanent en 1969. Depuis lors, il est administré et soutenu financièrement par la Ville de Lyon, qui l'a doté en 1975 d'une salle de concert, l'Auditorium. L'Auditorium-Orchestre national de Lyon propose une programmation musicale ambitieuse et ouverte.

Au fil des saisons, il fait découvrir au grand public la richesse de son répertoire en proposant des concerts et des projets de médiation culturelle à destination de tous les publics. Des ateliers pédagogiques et des concerts commentés complètent une programmation d'excellence faisant la part belle aux performances musicales de l'Orchestre national de Lyon, mais aussi à des orchestres et des artistes invités tout au long de la saison.

La loi n° 2003-709 du 1^{er} août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations, publiée au Journal officiel le 2 août 2003 et dont les dispositions fiscales ont été insérées à l'article 238 bis du code général des impôts, autorise les entreprises à effectuer des versements au profit d'œuvres ou d'organismes d'intérêt général ayant notamment un caractère culturel ou concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique, leur ouvrant droit à une réduction d'impôt.

Sur la base de ces dispositions et dans le cadre du développement de sa politique de mécénat, la Ville de Lyon/Auditorium-Orchestre national de Lyon a également élaboré un projet associant les acteurs économiques aux saisons musicales de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon, à la richesse du répertoire de l'Orchestre national de Lyon et aux différents projets d'actions culturelles.

La Fondation philharmonique, désormais dénommée Fondation de L'AO, sous égide de la Fondation Bullukian, créée le 6 avril 2017 a pour objet de soutenir et d'encourager les activités de l'Auditorium et de l'Orchestre national de Lyon, qui y réside. Sous la présidence de Cédric Brochier, elle soutient les activités artistiques (commandes à des compositeurs, soutien à des interprètes émergents, accueil de grands orchestres étrangers) ; pédagogiques (des projets d'actions culturelles notamment en direction des plus jeunes ou des publics éloignés de la culture), patrimonial (acquisitions d'instruments, publications et enregistrements) ; de rayonnement et de notoriété (captations audio et audiovisuelles, tournées internationales et européennes, présence en région).

A ce titre, la Fondation de L'AO souhaite effectuer au profit de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon, une subvention de fonctionnement d'un montant de **80 000 €** grâce au soutien d'entreprises et fondation privées, au titre du projet suivant pour les années 2021 et 2022 :

Chantiers de la création musicale saison 2021/2022 : 10 000 €

Ce don accordé à la Fondation de L'AO par la Fondation de l'Olivier à hauteur de 10 000 € permet de soutenir la promotion 2021/2022 des Chantiers de la Création Musicale, constituée de 150 élèves appartenant à trois écoles primaires de la Ville de Lyon. Action phare de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon, les Chantiers de la création musicale mettent la pratique collective et la découverte de l'univers de l'orchestre au cœur d'un projet au long cours.

Orchestre DEMOS Lyon Métropole : 10 000 €

Ce don accordé à la Fondation de L'AO par la Fondation Solidarités by Crédit Agricole Centre-est à hauteur de 10 000 € permet de soutenir la deuxième promotion de l'Orchestre Démon Lyon Métropole. Ce projet d'une durée de 3 ans, s'adresse à 150 enfants provenant de 7 communes de la Métropole (Bron, Décines-Charpieu, Givors, Lyon 3, 7 et 8, Villeurbanne, Vaulx-en-Velin et Saint-Genis Laval), pour constituer 2 orchestres.

Master au métier de musicien instrumentiste d'orchestre : 10 000 €

Ce don accordé à la Fondation de L'AO par la Fondation d'entreprise Société Générale C'est vous l'Avenir à hauteur de 10 000 € permet de soutenir le Master au métier de musicien instrumentiste d'orchestre, un projet pilote en collaboration entre le CNSMD de Lyon et L'AO.

Soutien global à l'Auditorium-Orchestre national de Lyon sur l'année 2022 : 50 000 €

Ce don accordé à la Fondation de L'AO par le GROUPE LDLC à hauteur de 50 000 € permet de soutenir l'Auditorium-Orchestre national de Lyon pour l'ensemble de ses activités réalisées sur l'année 2022. L'Auditorium-Orchestre national de Lyon sera ensuite libre du choix de l'affectation de cette subvention.

1. La Fondation de L'AO souhaite également effectuer au profit de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon, une subvention de fonctionnement d'un montant de 30 000 € grâce au soutien de mécènes particuliers, au titre du projet suivant pour les années 2021 et 2022 :

- Les concerts d'avant-scène : 10 000 €

Les concerts d'avant-scène donnent l'opportunité à des musiciens en formation de se produire sur la grande scène de l'Auditorium en amont de certaines représentations de l'ONL. Cela leur permet de rencontrer le public dans des conditions professionnelles.

- La Fête de la musique 2022 : 10 000 €

Fidèle à sa vision accessible et généreuse de la musique, L'AO souhaite offrir aux habitants de son territoire un concert gratuit et en extérieur à l'occasion de la Fête de la musique, le 21 juin 2022 à 21h.

- L'enregistrement d'un disque : 10 000 €

Les enregistrements sont essentiels pour la mémoire et la transmission du patrimoine musical mais aussi pour le rayonnement de notre orchestre à l'international.

2. La Fondation de L'AO souhaite enfin effectuer au profit de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon, une subvention d'investissement d'un montant de 10 000 €, grâce au soutien de mécènes particuliers, au titre du projet suivant pour les années 2021 et 2022 :

- **Entretien et renouvellement du parc instrumental : 10 000 euros**

Ce don permet le renouvellement et l'entretien annuel du parc instrumental des musiciens de l'orchestre. La Fondation souhaite faire un geste significatif chaque année à l'attention des musiciens qui ont formalisé un véritable besoin sur ce sujet.

Vu ladite convention ;

Vu la délibération n° 2021/921 du 8 juillet 2021, approuvant la convention entre la Ville de Lyon et la Fondation de L'AO sous l'égide de la Fondation Bullukian ;

Vu l'avis du Conseil du 3^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- La convention de subvention susvisée établie entre la Ville de Lyon/Auditorium-Orchestre national de Lyon et la Fondation de L'AO sous égide de la Fondation Bullukian dans le cadre des projets 2021 et 2022 de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon est approuvée.
- 2- La recette correspondante d'un montant de 110 000 € sera imputée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice 2022, chapitre 74, programme PRODUCTI07, opération SYMPH07, opération / nature RFSYMPHO, ligne de crédit 491, nature 7478.
- 3- La recette correspondante d'un montant de 10 000 € sera imputée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice 2022, chapitre 13.
- 4- M. le Maire est autorisé à signer ledit document et à l'exécuter.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET